



N° CP_2019_03_005

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Financement de congrès et colloques

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département soutient financièrement l'organisation de congrès et colloques se déroulant en Haute-Vienne.

Trois dossiers sont soumis à l'examen de la Commission permanente, qui a reçu délégation à cet effet. Il est également proposé la réinscription d'une subvention allouée en 2018 au titre du dispositif.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				1 200 €
Recettes				

RAPPORT

Trois organismes ont sollicité le soutien financier du Département pour l'organisation d'un congrès ou colloque en Haute-Vienne.

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide dont le montant prend en compte le nombre de participants, la durée et le caractère national ou international de la manifestation.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers présentés dans le tableau ci-dessous :

Organisme demandeur	Objet de la demande	Caractéristiques de la manifestation	Proposition	Part variable
Ordre des avocats à la Cour d'appel de Limoges	- Organisation de la journée de lancement de l'incubateur du Barreau de Limoges sur le thème « L'avocat numérique : changement de modèle ? ». - Le 18 janvier 2019.	- 100 personnes environ - budget : 4 000 €	200 €	5 %
Ateneo Republicano du Limousin	- Organisation à Limoges d'un colloque sur l'arrivée des exilés espagnols en 1939 dans le Limousin. - Les 12 et 13 avril 2019.	- 100 personnes environ - budget : 3 500 € - montant sollicité : 200 €	150 €	5 %
Association des Rééducateurs de l'Education Nationale de Haute-Vienne (AREN87)	- Organisation du congrès national de la Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Education Nationale. - Du 26 au 29 juin 2019.	- entre 300 et 500 personnes - budget : 61 000 €	750 €	5 %

Ces propositions entraîneraient, si vous les approuviez, une dépense de **1 100 €**.

Par ailleurs, la Commission permanente du 6 novembre 2018 avait accordé au Pôle international de ressources de Limoges et du Limousin pour l'histoire du monde du travail et de l'économie sociale (PR2L), une subvention de **100 €** (part variable : 5 % soit 5 €, montant garanti : 95 €) pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Les coopératives de consommateurs d'hier à demain ». Compte tenu de la date tardive de cette manifestation, l'association n'a pu transmettre avant la clôture de l'exercice budgétaire les justificatifs nécessaires au paiement de la subvention. Je vous propose donc à titre exceptionnel de réinscrire celle-ci.

Je vous invite à adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 17 et 18 février 1992 mettant en place un dispositif de subvention des congrès et colloques nationaux ou internationaux organisés en Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 relative aux conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et du pacte de confiance entre l'Etat et le Département de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 relative au Budget primitif 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder les subventions suivantes pour l'organisation de congrès et de colloques :

- Ordre des avocats à la Cour d'appel de Limoges :

Journée de lancement de l'incubateur du Barreau de Limoges sur le thème « L'avocat numérique : changement de modèle ? » le 18 janvier 2019 à Limoges : **200 €** - part variable de 5 % - montant garanti de **190 €** pour 2019 ;

- Ateneo Republicano du Limousin :

Colloque annuel les 12 et 13 avril 2019 à Limoges consacré à l'arrivée des exilés espagnols en 1939 dans le Limousin : **150 €** - part variable de 5 % - montant garanti de **143 €** pour 2019 ;

- Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale de Haute-Vienne :

Congrès national de la FNAREN du 26 au 29 juin 2019 à Limoges : **750 €** - part variable de 5 % - montant garanti de **713 €** pour 2019 ;

de réinscrire la subvention de **100 €** (part variable : 5 %, montant garanti : 95 €) allouée par la Commission permanente du 6 novembre 2018 au **Pôle international de ressources de Limoges et du Limousin pour l'histoire du monde du travail et de l'économie sociale (PR2L)**, pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Les coopératives de consommateurs d'hier à demain ».

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme RÖTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 mars 2019
Affiché le 5 mars 2019

Publié au RAA du Département le 15 mars 2019